



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 septembre 2023

### Lancement de la deuxième édition du « Prix Goncourt des détenus »

La deuxième édition du Prix Goncourt des détenus est lancée, avec l'annonce de la première sélection de livres de l'Académie Goncourt. Impulsé par **Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice** et **Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture**, et organisé par le **Centre national du Livre (CNL)** et l'**Académie Goncourt**, le **Prix Goncourt des détenus s'insère dans la politique d'accès à la culture et de réinsertion menée par les deux ministères.**

Après le succès de la première édition en 2022, le Prix Goncourt des détenus est reconduit cette année avec davantage de participants et de nouveaux projets au sein des établissements pénitentiaires.

Cette initiative donne l'opportunité à des détenus de se plonger dans la lecture des 16 livres sélectionnés par l'Académie Goncourt et de choisir leur livre préféré. L'élan positif donné par la première édition du Prix Goncourt des détenus a convaincu de nouveaux établissements pénitentiaires de s'engager dans cette grande opération. Ainsi, ce sont désormais près de 600 personnes détenues dans 40 établissements qui participent à l'événement.

Une matinée de lancement est organisée le 6 septembre 2023 au centre pénitentiaire pour femmes de Rennes. Des membres de l'Académie Goncourt, du Centre national du livre (CNL), de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et la première lauréate du Prix Goncourt des détenus, Sarah Jollien-Fardel, participeront à un échange avec les personnes placées sous main de justice impliquées dans le projet.

Porté par le Centre national du Livre et l'administration pénitentiaire, sous le haut patronage de l'Académie Goncourt, le Prix Goncourt des détenus vise tout d'abord à développer l'intérêt pour la lecture et le sens critique. Le dispositif permet également d'encourager la prise de parole en public et de favoriser une réflexion collective basée sur l'écoute.

Pendant la première phase dédiée à la lecture, des rencontres avec les auteurs en lice seront organisées. Des groupes de travail et des ateliers-débat seront ensuite constitués afin de permettre aux détenus de mener une réflexion collective et d'aboutir à une première sélection d'œuvres.

A l'issue des délibérations locales, interrégionales puis nationales, le lauréat du prix sera décerné le 14 décembre 2023 au Centre national du Livre.

Un ensemble de personnes se mobilise pour assurer le bon déroulement du projet. Ainsi, les enseignants ; les coordonnateurs culturels ou d'activité, les personnels d'insertion et de probation et de surveillance

#### **Contacts presse**

##### **Ministère de la Justice :**

Cabinet du garde des Sceaux : 01 44 77 63 15 - [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)

Bureau de presse : 01 44 77 65 54 - [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

Tous les communiqués :  
[www.justice.gouv.fr/presse](http://www.justice.gouv.fr/presse)

##### **Ministère de la Culture :**

Délégation à l'information et à la communication : 01 40 15 83 31 - [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

Tous les communiqués :  
[www.culture.gouv.fr/presse](http://www.culture.gouv.fr/presse)

s'investissent dans les projets au sein des établissements, avec l'aide de nombreux partenaires extérieurs : bibliothèques, médiathèques associations du livre, auteurs, etc.

Le Prix Goncourt des détenus répond à l'engagement pris en 1986 des ministères de la Justice et de la Culture de développer la pratique culturelle au sein des établissements pénitentiaires, levier efficace pour préparer le parcours de réinsertion des détenus et mieux prévenir la récidive. La lecture participe notamment à l'approfondissement des savoirs de base et à l'acquisition de compétences tant sociales que professionnelles, essentielles pour le retour à la vie en société.

## LES 16 ROMANS SÉLECTIONNÉS

- Mokhtar AMOUDI, *Les conditions idéales*, Gallimard
- Jean-Baptiste ANDREA, *Veiller sur elle*, L'Iconoclaste
- Dominique BARBÉRIS, *Une façon d'aimer*, Gallimard
- Vincent DELECROIX, *Naufnage*, Gallimard
- Cécile DESPRAIRIES, *La propagandiste*, Seuil
- Émilie FRÈCHE, *Les amants du Lutetia*, Albin Michel
- Dorothee JANIN, *La révolte des filles perdues*, Stock
- Gaspard KOENIG, *Humus*, L'Observatoire
- Kevin LAMBERT, *Que notre joie demeure*, Le Nouvel Attila
- Akira MIZUBAYASHI, *Suite inoubliable*, Gallimard
- Laure MURAT, *Proust, roman familial*, Robert Laffont
- Léonor de RÉCONDO, *Le grand feu*, Grasset
- Éric REINHARDT, *Sarah, Susanne et l'écrivain*, Gallimard
- Antoine SÉNANQUE, *Croix de cendre*, Grasset
- Neige SINNO, *Triste tigre*, P.O.L
- Jean-Philippe TOUSSAINT, *L'échiquier*, Éditions de Minuit

## LE CALENDRIER

### > Première étape : lecture et rencontres entre auteurs et détenus

Durant plus d'un mois, les détenus de 40 établissements pénitentiaires vont lire et étudier l'ensemble des ouvrages de cette sélection 2023. Pour nourrir leur réflexion, ils auront l'opportunité d'échanger et de débattre avec les auteurs en lice lors de rencontres organisées entre le 16 octobre et le 17 novembre. Ces rencontres pourront se dérouler à distance ou sur place.

### > Deuxième étape : les délibérations régionales et nationales

Les lectures et les échanges littéraires, qui se dérouleront du mois de septembre au mois de novembre, donneront la possibilité aux détenus de choisir leurs finalistes, lors de délibérations interrégionales qui auront lieu du 27 novembre au 5 décembre 2023.

### > Dernière étape : l'annonce du lauréat

Les délibérations nationales auront lieu le jeudi 14 décembre 2023, au Centre National du Livre à Paris. Elles seront suivies de la proclamation du lauréat.

## LES 40 ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES PAR DIRECTION INTERRÉGIONALE

- Bordeaux – Centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan
- Bordeaux – Centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan
- Bordeaux – Maison d'arrêt de Bayonne

- Bordeaux – Maison d’arrêt de Limoges
- Dijon – Centre de détention de Châteaudun
- Dijon – Centre pénitentiaire d’Orléans-Saran
- Dijon – Maison centrale de Saint-Maur
- Dijon – Maison d’arrêt d’Auxerre
- Dijon – Maison d’arrêt de Dijon
- DSP OM – Centre de détention du Port
- DSP OM – Centre pénitentiaire de Nouméa
- DSP OM – Centre pénitentiaire de Saint-Denis
- Lille – Centre pénitentiaire de Laon
- Lille – Centre pénitentiaire de Liancourt
- Lille – Centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil
- Lille – Maison d’arrêt de Valenciennes
- Lyon – Centre pénitentiaire de Grenoble-Varces
- Lyon – Centre pénitentiaire de Riom
- Lyon – Maison d’arrêt de Bonneville
- Lyon – Centre pénitentiaire de Moulins Yzeure
- Marseille – Centre pénitentiaire d’Avignon-le-pontet
- Marseille – Centre pénitentiaire de Marseille
- Paris – Centre pénitentiaire de Saint-Denis
- Paris – Centre pénitentiaire de Fresnes
- Paris – Centre pénitentiaire de Paris-La-Santé
- Paris – Maison d’arrêt de Fleury-Mérogis
- Paris – maison d’arrêt de la Seine-Saint-Denis
- Paris – Maison d’arrêt du Val d’Oise
- Rennes – Centre de détention du Val-de-Reuil
- Rennes – Centre pénitentiaire des femmes de Rennes
- Rennes – Maison d’arrêt de Brest
- Rennes – Maison d’arrêt de Rouen
- Strasbourg – Centre de détention de Toul
- Strasbourg – Maison d’arrêt de Nancy-Maxéville
- Strasbourg – Maison d’arrêt de Strasbourg
- Strasbourg – Maison d’arrêt d’Epinal
- Toulouse – Centre de détention du Muret
- Toulouse – Centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone
- Toulouse – Maison d’arrêt de Nîmes
- Toulouse – Maison d’arrêt de Tarbes